

La « nuit de cauchemar » où elle s'est vue mourir

Un homme a été condamné à quatre ans de prison pour agression sexuelle et vol. La victime a raconté à la barre cet « épisode d'extrême violence non contrôlé ».

Justice

« J'ai eu du mal à accepter la disqualification en agression sexuelle. Ce que j'ai subi est un épisode d'extrême violence non contrôlé. Si ces trois personnes n'étaient pas intervenues, j'aurais été violée, c'est clair. Est-ce que je serais encore en vie ? Je ne sais pas. » Le regard droit, cette Nantaise a été un temps tiraillée entre ses convictions personnelles et les conséquences de sa plainte. Mais plus aujourd'hui, grâce à une réflexion sur elle-même et, vraisemblablement, à un travail psychologique qu'elle poursuit.

« Je me sentais dans une position sociale très avantagée par rapport à lui », exprime-t-elle, ce lundi 17 janvier. Lui ? Un homme de 37 ans, suivi en addictologie, dont les parents sont morts brutalement en Algérie, arrivé en France il y a six ans pour un avenir meilleur. « Il a fui des menaces, des agressions. Il a erré dans la rue », selon son avocate, Victoria Drouet.

La victime a mis du temps à disso-

cier « la méchanceté de cet individu de la condition sociale à laquelle il appartient. Je ressentais de la culpabilité. Aujourd'hui, de l'humiliation. »

Le 19 janvier 2020, près de la gare maritime, à Nantes, il est environ 4 h, lorsque trois amis entendent ses cris de détresse percer le silence de la nuit. Ils la découvrent, entre des arbres et des buissons, allongée sur le dos, un homme assis sur elle. Il l'a giflée, elle saigne.

« Elle a crié parce qu'elle avait bu »

Plusieurs ecchymoses au visage doublées d'un traumatisme psychologique lui vaudront dix jours d'interruption temporaire totale. « Un véritable cauchemar. De ceux, malheureusement, que les femmes redoutent de subir, à chaque fois qu'elles se retrouvent dans l'espace public, seules, alcoolisées », souligne Anne Bouillon, avocate de la partie civile.

Cette nuit-là, la Nantaise rentre d'une soirée, ivre. Elle doit récupérer

son vélo, voit cet homme, ils échangent quelques mots. Puis, elle se rend compte qu'elle n'a plus ses clés ni son portefeuille. Elle est coincée. « À ce moment-là, il a pris possession d'elle », estime Anne Bouillon.

Le prévenu conteste le moindre geste indélicat ou violent. « Elle vomissait, je lui tenais la tête et lui ai donné de l'eau... Elle a crié parce qu'elle avait bu. On s'est embrassés », affirme-t-il, avançant aussi des trous de mémoire. Son avocate insiste sur sa personnalité complexe, liée à son passé, et met en doute sa capacité à comprendre ses propres actes.

Le procureur requiert six ans de prison ferme, qualifiant ce dossier d'« odieux, choquant, désespérant. On comprend la migration, la détresse... Mais la misère donne-t-elle tous les droits ? Absolument pas ! » Le tribunal de Nantes a condamné Abdelkadir Harch à quatre ans. Il est maintenu en détention. Et sera interdit de territoire français pendant dix ans à sa sortie de prison.

Nathalie HAMON.